

Rapport annuel sur le panel

**ACCORDS DE LIBRE ECHANGE, POLITIQUE DE VOISINAGE ET LEUR
IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS**

Contribution de : Nour-eddine Saoudi

Organisé par le Réseau euromed des ONG marocaines et la Fédération Internationale des droits de l'homme, ce panel a eu pour objectif général l'analyse du processus de mise en place et de mise en œuvre des accords de libre échange à la lumière de quelques expériences internationales (Birmanie, Argentine, Maghreb ; et dégager les pistes, mesures et mécanismes à même de concilier les règles commerciales et les droits humains et d'orienter la coopération internationale, pour que chaque individu/communauté/peuple puisse vivre dans la dignité dans le respect du droit au développement tel que stipulé dans la déclaration de l'ONU du 4 décembre 1986.

La modération de ce panel a été menée avec grande maestria par Mme Amina Bouayache, présidente de la FIDH, qui après une brève allocution de bienvenue et d'introduction du thème du panel, a donné la parole au Dr. Hamid Lamrissi, coordinateur général du Réseau Euromed des ONG marocaines. Ce dernier, a souligné d'abord l'importance de la ville de Marrakech, qui a abrité des événements internationaux majeurs (La dernière rencontre du GATT qui a donné lieu à la création de l'OMC en 1994 et le GES, global entrepreneurship, il y a quelques jours), une ville entre Tanger et Lagouira, entre Rio en Amérique latine et Karachi en Asie. Il a ensuite indiqué que le réseau marocain qui est devenu une référence et un exemple de dynamisme au niveau du bassin méditerranéen; a publié en dix ans cinq rapports d'évaluation de la politique de voisinage UE-Maroc, qui prennent en considérations plusieurs volets: le social, l'économique, l'associatif, car la nouvelle génération des droits de l'homme a laquelle nous aspirons ,ne se limite plus au droit à l'expression mais s'étend au droit à l'éducation, à la santé, au logement, au travail, à la différence, à la vie . Notre notoriété, nous la devons ainsi à notre vigilance et à notre ouverture sur toutes les organisations qui partagent les mêmes idéaux aussi bien sur le plan national que sur les plans régional et international.

Gaëlle Dusepulchre, représentante permanente du FIDH à l'UE- Belgique

Elle a mis en évidence d'une part les raisons qui ont fait que les traités de commerce et d'investissement ont un impact négatif sur les droits de l'homme : sécurité sociale, perte d'emplois, baisse de revenus, augmentation des prix, pressions sur les populations... Elle cite l'exemple du Cambodge qui a signé un accord de commerce préférentiel, où les importations étaient exonérés de droit de douanes, et qui a aggravé l'accaparement des terres ; de l'autre les instruments européens (dialogue sur les droits de l'homme, mécanisme de clause des droits de l'homme) ont montré leur limite : souvent ils restent lettre morte, car ils dépendent de l'autorité discrétionnaire du pouvoir des politiques européens.

Pour les accords bilatéraux, si les traités commerciaux, peuvent comporter une clause de respect des droits humains, même si elle a une limite ; pour les traités d'investissement, la situation est plus complexe : l'objectif principal consiste à protéger les investisseurs, en leur réservant une justice privée, par exemple, qui leur donne de super-droits, non respect de certains droits de l'homme, criminalisation de la protestation sociale.

Il faut faire un plaidoyer pour améliorer les études d'impact des accords commerciaux et d'investissement de manière à négocier des réformes, améliorer des clauses de ces accords et les moyens et mécanismes de la société civile pour saisir l'UE.

La FIDH a effectué deux études d'impact de ces accords sur l'Égypte et la Jordanie qui ont abouti à des résultats positifs. Et il y a une opportunité à saisir actuellement : l'UE est dans une étape charnière, après le traité de Lisbonne (), des réformes sont envisagées.

Debbie Stothard - Birmanie

Elle a souligné que lorsque le système est faible (corruption, impunité, dépendance de la justice...), le commerce ne peut être que mauvais. Les gouvernements des pays en développement ne sont pas forts pour faire face aux grandes puissances/multinationales. Ils viennent exploiter nos ressources. Ajouter à cela, il y a des problèmes ethniques, de violence (personnes tuées), de discrimination religieuse. Les accords d'accord de libre-échange sont inégaux et doivent être rediscutés

El Hadjsidi Mohamed Ahmed- COMDH- Mauritanie

Il a mis l'accent sur le fait que le partenariat UE-Maghreb qui doit être juste et équitable pour la stabilité. Et la stabilité de l'Europe dépend de celle du Maghreb.

Puis il a évoqué les 3 enjeux majeurs dans les relations UE-Maghreb : existence d'un marché économique important (200 millions de consommateurs ; émigration qui pose des risques ; et terrorisme qui sape la stabilité.

D'un côté, il y a le problème de l'illisibilité de la politique de l'UE à l'égard du Maghreb (5+5 : Union pour la Méditerranée...) ; de l'autre l'échec de l'UMA, pour des raisons liées principalement à la rivalité entre le Maroc et l'Algérie, mais aussi à l'UE qui a contribué à « vider » le projet de l'UMA de sa substance. En conséquence, absence d'intégration régionale (seulement 2-5% de flux commerciaux intermaghrébins), forte dépendance à l'égard de l'UE (80% des produits sont exportés du Maroc et de la Tunisie vers l'UE, 80% des investissements viennent de l'UE, 80-90% des touristes sont européens), et déclin de la part du Maghreb dans le commerce mondial : de 2% à 0,6%.

En conclusion, pour l'UE, le souci sécuritaire prime sur le développement du Maghreb. Il n'y a pas de participation active aux négociations, à la mise en œuvre de ces accords.

Il recommande la création d'un réseau intermaghrébin des ONG et l'institution d'un parlement maghrébin. Il faut œuvrer pour la démocratisation du Maghreb.

Santiago Hayden, Directeur général des relations internationales- Argentine

Il a souligné que depuis l'an 2000, la région de l'Amérique latine a connu d'importants changements sur les plans économique, politique et social. « L'existence de plus de 20 pays en Amérique latine, est l'histoire de l'union non réalisée ». De grands projets d'un Etat latino-américain ont été développés suivant soit le modèle américain ou européen. Après la création du Mercosur (marché commun sud américain), ses prérogatives et ses institutions ont été renforcées, d'autres ont été créées. Ce qui a permis de résoudre les problèmes bilatéraux qui avaient causé des conflits armés. Le parlement du Mercosur joue un rôle fondamental dans l'intégration des pays membres (surtout que le mandat des parlementaires est de 6 ans, alors que celui des présidents est de 4 ans seulement et ils sont représentatifs de la pluralité de la région). En Argentine, les droits de l'homme ont connu une grande avancée ces dernières années ; accès plus libre à l'information, jugement des responsables de la répression, lutte contre les narcotrafiquants...En somme l'Amérique latine vit un moment historique.

Katherine Gallagher, Centre des droits constitutionnels- FIDH- Etats-Unis

Pour Mme Gallagher, actuellement, le système des accords de commerce et d'investissement sont déséquilibrés en faveur des investisseurs. Car l'Etat de droit n'est pas fortement établi (corruption, système de réglementation faible...). Il faut les rééquilibrer en tenant compte de l'avis des populations avant l'adoption du projet d'investissement, en faisant une étude d'impact sur les droits de l'homme (salaires, sécurité sociale, droit des femmes...) et sur l'environnement. Il faut aussi mettre en place un système permettant aux populations locales de tirer la sonnette d'alarme pour arrêter un projet qui a des répercussions négatives ; un système indépendant de plaintes et un mécanisme de redressement. Il faut également avoir dans ces accords des clauses de protection des droits de l'homme. Il faut voir les meilleures pratiques en matière d'accords commerciaux et d'investissement. Il faut enfin s'assurer que les populations locales bénéficient des projets d'investissements (travail, produits, services...)

Suite à ces interventions, Mme Bouayache a ouvert le débat.

Ainsi, M. Bouhaddou, de l'Espace associatif, a souligné ses reproches quant à l'absence d'évaluation des anciens accords. Leur analyse montre que le Maroc a été perdant : les déficits se sont aggravés entre 2006 et 2012 : balance commerciale, de 98 milliards Dh à 198 milliards ; balance des paiements de + 12 milliards à -83 milliards ; 24000 emplois industriels perdus annuellement entre 2009 et 2012. Et lorsqu'on demande des informations, a-t-il indiqué, même auprès de l'UE, c'est le black-out ! Où sont les valeurs même de l'UE ? Les valeurs des politiques, sont dominées malheureusement par le souci des intérêts commerciaux et économiques des bureaucrates de Bruxelles. Le fond du problème est donc la démocratie, a-t-il conclu.

Pour sa part, la tunisienne Samya Zayani, du forum des sciences sociales appliquées de Paris, a mis l'accent sur le fait que le printemps arabe a été porteur d'espoirs. Toutefois, la politique de voisinage européenne, s'est avérée une sorte de cohabitation : échec du processus de Barcelone et de l'UPM. La coopération UE-Maghreb devant se faire en respectant les règles de suppression de l'inégalité, de promouvoir le développement

économique et social et la démocratie. Les associations de la société civile doivent être des partenaires dans tout projet, via des plates-formes de dialogue avec l'Etat et l'UE, soit une bonne gouvernance pour instaurer un espace de paix, de stabilité et de prospérité dans la région. Le développement devant être à la fois vertical qu'horizontal, tout en assurant la cohésion sociale et la diversité.

Tahar, activiste associatif, a estimé qu'on ne peut parler de morale (le voisinage !), lorsqu'il s'agit de relations entre Etats. Il n'y a que des intérêts. Les accords commerciaux sont déséquilibrés, car nous avons besoins d'investisseurs qui sont souvent de grandes multinationales. Il faut donc penser à des mécanismes de rééquilibrage suivant une approche pragmatique.

Quant à Hamid Bouhaddouni, membre du Secrétariat du Réseau euromed, il a tenu à rappeler qu'il y avait un collectif sur l'accord de libre-échange avec les USA. Le problème pour lui c'est la souveraineté des Etats : le marché prime sur les droits. En outre, il y a liberté de flux de marchandises et de capitaux, mais pas de liberté de circulation des personnes ! Il y a aussi des droits fondamentaux : droit à l'alimentation, à l'eau qui ne doivent pas être soumis aux règles mercantiles.

Il propose de créer parmi les groupes de plaidoyer, un groupe de travail sur les accords de libre-échange, et de créer une plate-forme régionale d'étude d'impact de ces accords.

Par la suite la modératrice a donné la parole aux intervenants pour réagir aux questions soulevées par le débat.

ainsi, Mme Gaëlle a indiqué que pour les études d'impact, il y a nécessité de rediscuter l'implication de la société civile (la consulter et non seulement l'informer), et tenir compte des besoins locaux. Elle a ajouté qu'il y a de nouvelles directives : mettre en place un forum permanent avec la société civile, instituer un observatoire permanent de la société civile, un mécanisme investisseur/Etat pour l'UE est en discussion. Donc, il y a une dynamique et on peut l'exploiter pour faire avancer les choses. Avec la solidarité, on peut opérer les changements.

Le Parlementaire argentin, a indiqué qu'on a longtemps souffert des politiques néolibérales. A partir de 2003, une autre histoire a commencé en Argentine. Défense de la souveraineté (non aux mesures du FMI, et à l'hégémonie du capital financier international) et politique d'industrialisation : conséquence développement économique et social.

Il est à noter que deux intervenants et un modérateur se sont excusés. il s'agit de MM. Larbi Jaidi (Maroc), de Taoufik Ben Abdallah, ENDA ; et de George Abi Saleh, Directeur de la Communication et des Relations Publiques (Association des banques du Liban.

Recommandations :

- les accords commerciaux et les traités d'investissement ont un impact considérable sur le développement socioéconomique et environnemental et doivent être adoptés selon une approche participative

- nécessité d'impliquer la société civile dans la négociation, le suivi et l'évaluation de ces accords et traités.
- créer un forum permanent avec la société civile et l'UE sur ces accords
- développer les clauses et mécanisme pour protéger les droits de l'homme dans ces accords et traités
- création d'un réseau intermaghrébin d'ONG sur ces accords
- développer un système indépendant de plaintes
- développer un mécanisme permettant de tirer la sonnette d'alarme pour arrêter tout projet nuisible aux droits de l'homme
- effectuer des études d'impact de ces accords et traités et les rendre publiques
- les associations de la société civile doivent assumer leur responsabilité dans ce domaine
- renforcement des capacités des associations en matière de lobbying
- création d'un réseau des ONG du sud (Afrique, Asie, Amérique Latine) pour constituer une force de proposition et un contre-pouvoir face aux multinationales
- mettre en œuvre une bonne gouvernance
- consolider les pratiques démocratiques